DIVISION

· BRIGADE



REGIMENT DE DRAGONS

M. (1) LAVAL Georges I. Classe

THE TAIL OF THE TAILIERS MOUTINS TAILIER

est autorisé à porter, à titre provisoire, le ruban de la Médaille de la Victoire (deux arcsen-ciel juxtaposés par le rouge avec un filet blanc sur chaque bord).

Le droit définitif à la Médaille sera constaté par un brevet régulier qui remplacera la présente autorisation.

A St-Etienne , le 21 Avril

20

le Colonel DEVISMES Cdt le 14 Dragons

(1) Nom, prénoms, grade et adresse.

⁽²⁾ Autorité qualifiée pour délivrer l'autorisation, signature et cachet.